



Assemblée Générale de l'APPLS
29 mai 2021 – 14h00
CR établi par le Bureau

240 des adhérents sont présents ou représentés, soit 45,2% des adhérents à jour de cotisation. Le quorum est donc atteint et l'AG ouverte à 14h via l'application Zoom.

L'AG est présidée par Damien Framery (Président en de l'APPLS) et le secrétariat de l'AG est assuré par Joëlle Alazard (Secrétaire générale) et Nicolas Thibault (Vice-président). 53 collègues y assistent.

Pour cette deuxième AG en distanciel, D. Framery commence par des remerciements :

- au Bureau de l'APPLS ;
- aux présidentes et présidents des autres associations, pas seulement celles et ceux des associations littéraires, mais aussi nos amis des CPGE Économiques et Commerciales et des CPGE Scientifiques ;
- aux correspondants de l'APPLS et aux membres du Comité.

Le passage à la diffusion numérique instantanée pourrait faire croire au court-circuitage des correspondants. En fait c'est l'inverse : la dématérialisation de l'information rend plus nécessaire la présence concrète des correspondants dans les lycées, au moins sur trois plans.

- Ils connaissent les détails des situations locales, souvent depuis très longtemps, et sont pour le Bureau les premières sources d'informations fiables du terrain : grâce à eux nous savons par exemple qui contacter sur place.
- Ce sont absolument les seuls à pouvoir prendre contact avec les nouveaux collègues afin de maintenir le réseau de l'association.
- Ils sont les seuls à pouvoir entretenir le réseau existant, à servir d'intermédiaires entre les lycées isolés ou les collègues isolés. Il faut s'inquiéter de ne plus avoir de nouvelles de certains lycées ; c'est assez grave pour l'ensemble des CPGE qui ne tiennent pas uniquement par les meilleures « écuries » mais un maillage fin de tout le territoire. Il y a là un prochain chantier d'évangélisation à relancer.

Discussion

De nombreux participants remercient à leur tour.

I- Rapport d'activités.

1) Nos CPGE et les impacts de l'épidémie.

Ce dossier a fait l'objet de plusieurs messages de synthèse dans l'année et a occupé une bonne partie du Comité réuni en janvier. Depuis, une nouvelle inquiétude était apparue : le risque que les concours deviennent des clusters, et sur un autre plan le risque que l'épidémie empêche nombre de nos étudiants de pouvoir passer les épreuves puisque le taux d'incidence en mars avait atteint les 500 pour 100 000 dans la tranche d'âge de nos étudiants. Avec les toutes dernières remontées des collègues, voici ce que nous pouvons dire : 38 lycées ont répondu, parfois par le correspondant, parfois directement par un adhérent, parfois les deux. Cela représente 64 classes c'est-à-dire 40% du total des classes, soit près de 2000 étudiants. 11 étudiants de cet échantillon (pour 10 lycées) n'ont pas pu passer les épreuves écrites. Cela correspond au même taux d'incidence que le taux national de cette catégorie d'âge. Nous

attendons les chiffres des Écoles sur les taux de présence aux épreuves (qui viendront après les grandes vacances). Nous n'avons pas eu d'information sur la formation de clusters liés aux concours, qui étaient pourtant sous surveillance étroite des médias.

En revanche l'épidémie a eu des conséquences sur l'organisation de nos enseignements. Les informations que nous avons reçues montraient une inégalité spatiale des impacts sur le fonctionnement des lycées. Cela était dû à l'inégale répartition de l'épidémie, mais aussi à l'inégale réaction des recteurs ou des chefs d'établissement. Intuitivement cela a pu jouer sur la préparation des candidats, mais il est très difficile de le mesurer car les facteurs sont nombreux : localisation des lycées en France, localisation métropolitaine ou dans des villes moyennes, taille des lycées, durée des confinements, public des lycées, internat, connectivité aux TIC des lycées... Il nous est impossible de pouvoir mesurer les impacts sur l'enseignement autrement que localement. En revanche, les prochains résultats des concours devront être lus de près dans la répartition des admissibles par rapport à la moyenne habituelle.

Discussion

Myriam Deniel Ternant fait remarquer que cela dépend aussi de la politique de l'établissement et du choix de la hiérarchie. Damien Framery confirme cette observation : les bilans donnés par les personnels de direction n'ont pas été toujours réguliers ni transparents ; les établissements dotés d'un internat fermé ont aussi particulièrement souffert. Valérie Stemmer remercie l'association pour l'enquête menée lors du 2^e confinement : les résultats de celle-ci ont permis d'obtenir la réouverture de l'internat de son établissement.

2) Une année de réaménagements de plusieurs épreuves pour les sessions à venir : les relations avec les Écoles et les jurys.

- Un dossier est en cours à Ulm et concerne les langues anciennes. F. Worms est à la manœuvre mais la situation est complexe et les acteurs sont en discussion. Il s'agirait de proposer une transformation d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale en épreuves pensées pour les débutants. Cette idée part du double constat de l'érosion des candidatures pour Ulm et du fait que d'excellents candidats se tournent directement vers Lyon sans songer à Ulm à cause des langues anciennes (1315 candidats à Ulm contre 3550 à Lyon). Le contexte national d'effondrement du nombre d'élèves dans les filières de langues anciennes avec la réforme du lycée est aussi présent. L'objectif serait ainsi de rendre plus accessible le concours Ulm à des étudiants inscrits dans les classes fléchées Lyon. Les résistances au projet sont en partie internes à l'École, et les associations de professeurs posent des questions sur les impacts possibles sur les services (par exemple des regroupements de cours entre classes Lyon et Ulm, ou comment organiser des cours en introduisant une préparation pour débutants dans une pédagogie de spécialistes...) La question des contenus et des programmes se pose aussi.

Discussion

Stéphane Coviaux et Christine Vuillard font remarquer que cela va engendrer une complexité croissante du travail des collègues : il faut arrêter de créer des emplois du temps intenable qui fragilisent, à terme, les khâgnes Ulm. Mone Desjardin, Christine Vuillard et Christophe Henry font état de différentes conséquences possibles sur les horaires. Frédéric Nau explique que beaucoup d'informations dépassées ou non vérifiées circulent ; l'APPLS demande l'intervention de l'Inspection Générale, dont on s'étonne que l'elle ne soit pas représentée dans le groupe de travail.

Amandine Poivre signale que de plus en plus de « confirmés » n'ont guère de compétences en langue. Nadège Goldstein et Fabienne Decup s'inquiètent de cette stratégie consistant à « baisser les bras » : avec l'ancienne épreuve certains débutants arrivaient à être meilleurs que des confirmés. Richard Le Roux et Stéphane Sogon notent aussi la tendance à mêler débutants et confirmés dans le même groupe, qui paraît de plus en plus répandue, car elle permet des économies d'échelle. On note un mouvement similaire dans certaines langues vivantes.

Selon Frédéric Nau, Frédéric Worms aurait précisé jusqu'ici que tous les candidats pourraient choisir l'une ou l'autre épreuve. Karine Tordo-Rombaut explique que la nouvelle épreuve devrait être très exigeante afin de dissuader les non débutants de choisir cette épreuve. Stéphane Cattalano se demande alors s'il ne serait pas plus pertinent d'envisager une réforme de l'épreuve plutôt qu'une distinction entre deux épreuves.

Nicolas Thibault et Frédéric Nau rappellent que le problème d'Ulm n'est pas seulement le recrutement de son département de lettres classiques, c'est aussi celui du recrutement de ses autres départements, dans le double contexte d'érosion du nombre des candidatures pour Ulm et où le nombre des élèves de lycée suivant des cours de langues anciennes continue à diminuer. Avec la réforme du lycée le nombre de terminale suivant des langues anciennes a baissé de 20% entre 2019-2020 et 2020-2021. Il faut mesurer l'urgence et ne pas forcément être méfiants par principe. Néanmoins, Frédéric Nau s'inquiète d'un passage en force, puisque Frédéric Worms a dit que la réforme devait être bouclée pour septembre.

Sophie Pailloux, Fabienne Decup et Nadège Goldstein remarquent que, puisqu'il s'agit d'attirer les meilleurs vers Ulm, la réforme risque de rendre encore plus difficile le concours d'Ulm.

- Un autre dossier parallèle a été ouvert et fermé sans que les associations ne soient vraiment de la partie : la réforme des épreuves de langues anciennes à Lyon pour 2023. L'effondrement des admissions sur concours fragilise le département de lettres classiques de Lyon (et donc l'écosystème universitaire de la recherche en langues anciennes à Lyon). Le contexte de la diminution du vivier issu du lycée et le risque que les bons étudiants de langues anciennes préfèrent réussir le concours d'Ulm a conduit l'ENS LSH à ne plus proposer deux versions en deux langues, exercice devenu impossible pour les débutants. Le « nouveau » format correspond à la situation d'avant 2009, année qui avait instauré les deux épreuves des deux langues. Le décret du nouveau format ayant été publié il a été signifié aux associations (APFLA et APPLS) qu'il n'y avait plus de discussion possible.

Discussion

Sophie Pailloux fait remarquer qu'on ne peut pas isoler cette question : cela concerne l'équilibre d'ensemble des Écoles et de nos lycées. Nadège Goldstein rappelle que lors de l'annonce de cette réforme, à la réunion de novembre 2020 à Lyon, il y a eu des différences de position entre LA et LV. Christine Vuillard constate que la barre d'admissibilité du groupe lettres à Lyon est plus élevée qu'à Ulm et que ça ne détourne pas pour autant les élèves des khâgnes Lyon.

- Pour les écoles de commerce et de management, les écoles du top 5 ont proposé, pour ne pas dire tenté d'imposer, une réforme de la banque de LV ELVI (20 écoles de la BCE) en remplaçant l'exercice de version par une synthèse en langue étrangère. Les associations de professeurs (APHEC et Appel-Clé en première ligne) ont vivement réagi et a priori fait reculer les écoles sur les aspects les plus risqués de cette réforme : un nouvel exercice à préparer pouvait détourner les candidats de ces concours dans un contexte de baisse de 15% des

candidatures aux Ecricom et à la BCE ; pédagogiquement l'exercice de synthèse semble moins discriminant pour les jurys et intellectuellement moins formateur pour les étudiants.

Discussion

Jeanne Bismuth s'inquiète de la réunion à HEC la veille : les jurys de langues de l'école semblaient soucieux d'éviter le conflit et le nouveau format de l'école n'a pas été dévoilé ; la consultation risque d'avoir été faite par pur formalisme.

Sylvaine Hourcade s'inquiète de la possibilité de calquer l'épreuve de la BCE sur celle des CPGE scientifiques, et de permettre, dans les langues à faibles effectifs, de mutualiser les heures entre les différentes classes pour faire des économies.

Selon Anne-Sophie André, les représentants avec lesquels les associations ont discuté ne savent tout simplement pas comment sont enseignées les langues vivantes en CPGE. Elle espère que les associations ont été entendues face à ce projet, qui était imposé par le haut. Selon Anne-Sophie André, l'épreuve de synthèse est présentée par la gouvernance de la BCE comme « en prise directe » avec le monde du travail mais les associations ont montré, preuves à l'appui, qu'elle était très insatisfaisante et ne permettait pas une évaluation « classante ».

- L'APPLS a été sollicitée pour des cas de précisions nécessaires sur les attendus des épreuves, en histoire en B/L au concours de la BCE et en cinéma aux ENS, en accompagnement des associations disciplinaires concernées.

Discussion

Le sujet d'histoire en B/L cette année à la BCE semble dans le programme.

Stéphane Cattalano dit son mécontentement contre le sujet de cinéma des ENS, qui n'était pas un sujet de dissertation ; les élèves ont été sidérés. Les collègues de cinéma, en accord avec Damien Framery, ont décidé de ne pas perturber le concours, mais la suite est à envisager.

3) La BEL, 12 ans d'âge : l'âge du bilan ?

- La notion de « bilan » est apparue plusieurs fois cette année dans nos échanges avec les écoles : non seulement la BEL a 12 ans, mais la réforme du lycée suscite des interrogations chez nos partenaires de la Conférence des Grandes Écoles. En lettres, nous avons une position intermédiaire (en effectifs et en contenus d'enseignement) qu'il faut sans cesse rappeler pour ne pas se faire emporter dans les grands courants. En effet, la réforme du lycée a modifié massivement la répartition des élèves en sciences et en sciences sociales, au point d'avoir des conséquences sur les services des collègues en EC (l'ECG remplaçant les anciennes ECS et ECE), ainsi qu'en sciences (création des MP2I entre autres). Ces changements sont très surveillés par les écoles qui cherchent à mesurer les impacts sur leur recrutement par voie de concours : les prépas fourniront-elle toujours de l'excellence, et ce en assez grande quantité ? Elles cherchent à recruter par d'autres voies pour diversifier leurs étudiants et en particulier pour tenter de répondre à l'exigence d'ouverture à la diversité. Or, nous littéraires, n'avons pas subi ces modifications de masse : les formations en Première et Terminale correspondent assez à la pluridisciplinarité des CPGE littéraires, et la croissance des effectifs en spécialité HGGSP ainsi que le maintien des effectifs globaux en Humanités, littérature et philosophie, Langues, littérature et culture étrangère et LLCA sont rassurantes pour nos formations. Par conséquent, le discours sur le bilan de la BEL vient surtout des écoles de management.

- L'autre argument du bilan résulte du contexte de l'épidémie de la Covid qui a conduit à interroger nos formations à l'aune des confinements et de l'enseignement en distanciel. Ce n'est pas un hasard si un webinaire a eu lieu le 7 mai, organisé par l'AEF, et animé par des directeurs d'école de management, d'ingénieur et de journalisme : « Coronavirus : la fin des concours à la française ? ». La position la plus extrême était celle de Julie Joly, directrice du CFJ (Julie Joly est issue de HEC) : en 2018 le centre de formation a supprimé les écrits (les meilleurs aux écrits n'étaient pas forcément les meilleurs potentiels selon elle, les recrutements se font désormais sans les bulletins scolaires, sans lettre de recommandation, et elle s'est réjouie des entretiens en visioconférence durant lesquels le candidat serait « moins stressé » et « plus authentique ». Les épreuves en visioconférence passent aussi pour être plus équitables pour les étudiants éloignés et plus écologiques.

- Enfin nous croyons sentir des interrogations des organisateurs des concours sur leur coûts et sur la complexité croissante pour l'accueil des handicaps donnant lieu à des aménagements d'épreuves. Il ne s'agit pas de remettre en cause les aménagements d'épreuves, ce qui serait contradictoire avec les exigences d'ouverture à la diversité, mais la désorganisation de l'aménagement des études en amont des concours devient très problématique. En effet la réglementation qui encadre l'accueil du handicap dans les CPGE relève du cadre lycéen. Or les concours relèvent du supérieur. L'articulation entre les deux est complexe pour les candidats comme pour les écoles. Par exemple le décret du 27/12/2011 qui encadre l'accueil des handicapés dans l'ESR a été abrogé cet hiver. Les textes prennent mal en compte les « dys ». Le réseau des Maisons Départementales des Personnes Handicapées est de plus en plus déliquescence et les candidats handicapés peinent à formaliser leur dossier de demande d'aménagement : ce sont les Écoles qui doivent parfois organiser les dossiers d'aménagement avec leur propre médecin. Le nombre de demandes croîtrait de 10% par session (chiffre BCE). Les IEP constatent, avec un certain agacement, un taux de fuite important de leurs candidats via la BEL. Il faut dire qu'ils ne souhaitent recruter que parmi les admissibles aux ENS et les meilleurs sous admissibles. Pourtant ils ne souhaitent pas élargir leur base de recrutement au sein de la BEL. C'est inquiétant. En 2020 certains IEP avaient annulé leur concours sans préavis et en marge de l'esprit de la BEL qui forme un ensemble. Le Celsa est très satisfait de la BEL, ainsi que l'École du Louvre. L'Esit réserve désormais ses admissions aux cubes.

- Pour la BLSES, Centrale-Supélec a pris conscience qu'avec la réforme du lycée, beaucoup de B/L ne feraient plus de sciences physiques dès le lycée. Ils ont donc renoncé à entrer dans la BLSES, et vont davantage recruter en BCPST.

Discussions

Stéphane Coviaux remarque que le nombre de candidatures pour St-Cyr augmente, et cela déséquilibre la filière Lyon : l'APPLS pourrait-elle faire en sorte que les khâgneux Ulm puisse aussi se porter candidats à St-Cyr ? Nicolas Thibault note que Saint Cyr ne veut d'un concours que lorsque existe des classes prépa en lycée militaire ; c'est pourquoi il y a un concours Lyon mais pas un concours Ulm, ni concours B/L (qui a été supprimé il y a quelques années).

Christophe Henry rapporte que Claire Barbillon de l'École du Louvre a expliqué aux préparateurs que les carrés admis à l'École du Louvre pouvaient garder leur admission une année supplémentaire. Damien Framery confirme que l'École du Louvre est très satisfaite de la BEL.

Anne-Sophie André rappelle que l'Esit a décidé de ne plus recruter en carré mais en cube, ce qui pose problème, il faudra reprendre contact avec l'école.

4) Parcoursup à l'épreuve du nouveau lycée.

La réforme du lycée ne s'est pas traduite par une réforme de nos classes, contrairement à ce qui s'est passé en CPGE scientifiques et en CPGE économiques et commerciales. L'APPLS est néanmoins intervenue auprès de la DGESIP pour pérenniser les heures de soutien en mathématiques en B/L : celles-ci étaient prévues pour les bacheliers L et ES, il fallait donc modifier les décrets définissant les horaires en B/L pour que ceux-ci ne fassent plus référence aux anciennes séries. Les nouveaux textes vont être publiés et disposent que ces heures de soutien sont prévues pour ceux qui n'ont pas suivi la spécialité mathématiques en terminale. Les CPGE Scientifiques et Économiques et commerciales n'ont pas de dispositif équivalent pour gérer l'hétérogénéité en mathématiques, il était donc essentiel d'obtenir de nouveaux textes.

L'APPLS est aussi intervenue auprès de la DGESIP sur le contenu des dossiers de candidature sur Parcoursup. La DGESIP prévoyait initialement de supprimer toute référence aux classements des élèves de terminale dans la fiche-avenir. Elle considérait que la notion de classement perdait sa pertinence avec la réforme du lycée, où les classes sont éclatées pour les heures de spécialités. Nous considérons au contraire que les classements sont essentiels à la lecture des dossiers, surtout avec l'intégration d'une part de contrôle continu dans le baccalauréat, ce qui mène de toute évidence à une inflation des notes au lycée. La fiche-avenir donne donc le classement dans la classe pour le tronc commun et le classement au sein de chaque groupe de spécialités. Nous avons aussi obtenu que les notes et les classements des options facultatives (comme les Langues et Cultures de l'Antiquité ou les Mathématiques complémentaires) soient téléchargeables au même titre que ceux de tronc commun et de spécialité.

Les affectations sur Parcoursup ont commencé jeudi dernier (27 mai) à 19h. Il serait donc prématuré de faire un bilan des effets de la réforme du lycée sur notre recrutement. On note globalement une augmentation du nombre de candidatures en CPGE. Mais il est trop tôt pour savoir si cette augmentation est conjoncturelle, c'est-à-dire liée à la pandémie, ou structurelle, c'est-à-dire liée à la réforme du lycée. En effet, les CPGE ont pu, sauf exception, faire cours en présentiel durant une grande majorité de l'année 2020-2021 alors que les universités ont dû faire cours essentiellement en distanciel : cela constitue un élément d'attractivité supplémentaire de manière conjoncturelle, indépendamment de la réforme du lycée.

À rebours de la tendance générale, beaucoup de B/L ont vu leur nombre de candidatures se réduire. Cela s'explique par le fait que 42% des élèves de terminale générale ont abandonné les mathématiques, ce qui réduit le vivier de ces classes. Il est trop tôt néanmoins pour dire si cela fragilise le recrutement des B/L car on ne connaît pas la propension des candidats à accepter une affectation proposée en B/L : la réforme du lycée a fait apparaître un nouveau profil combinant une spécialisation en Mathématiques et une spécialisation en Sciences humaines et sociales (HGGSP ou SES le plus souvent, mais aussi HLP ou LLCE), très cohérent avec cette filière. Le juge de paix sera le nombre d'étudiants effectivement présents en septembre.

Qu'il s'agisse des A/L ou des B/L, il faudra faire le bilan en septembre : d'une part, mesurer le remplissage des classes, d'autre part, identifier les profils des étudiants présents en termes de choix de spécialités en terminale.

Discussion

Emmanuel Buisson-Fenet remarque que parfois le classement n'est pas le rang au sein du groupe de spécialité, mais uniquement parmi ceux qui ont la même spécialité dans la même classe (soit sur un très faible nombre). Nicolas Thibault explique qu'il a remonté le problème en amont et il y a eu une communication des gestionnaires de Parcoursup vers les proviseurs pour éviter ce problème, ce qui fait que cette difficulté n'a été que très ponctuelle.

5) Communication (médias et site Internet), réunions de travail.

Comme on peut le voir dans l'agenda du bureau, transmis en amont de l'AG, la communication vers les médias a pris une place non négligeable (environ 20% des actions). Il nous faut en permanence anticiper de quelques jours, parfois de quelques heures la demande d'entretien. En revanche, à partir de ces entretiens, des enregistrements ou des textes d'entretiens, relus par nous, ont été diffusés vers les sites d'orientation (Studyrama, Onisep, MonBacetMoi, l'Étudiant...), avec un bel effet de traîne (par exemple, 4800 vues depuis décembre pour les prépas A/L et B/L sur Thotis).

6) Vote pour la révision des statuts et du règlement.

Conformément à ce qui avait été dit lors de l'AG du 26 septembre 2020, le Comité a demandé au Bureau de proposer des amendements aux Statuts et au Règlement intérieur pour les mettre à jour, notamment à l'ère du numérique. Ceux-ci ont été mis à l'ordre du jour de la présente AG et envoyés à l'avance à tous adhérents.

Vote : la modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

II- Rapport financier.

Envoyé par courriel aux adhérents.

Vote : le rapport financier est soumis au vote et approuvé par 100% des présents.

III- Rapport d'orientations.

1) Le dossier de l'ouverture des CPGE

Les Écoles sont soumises à une pression de leurs tutelles ou bien des médias pour rendre compte de leurs efforts pour une plus grande ouverture à la diversité. Le rapport de Martin Hirsch, transmis à Frédérique Vidal le 10 décembre 2020, a relancé l'urgence médiatique de cette question. Nous savons tous que les concours sont situés à la fin de toute une organisation scolaire qui effectue un tri social dès l'école primaire. Les écoles tentent aussi de reporter leurs difficultés de recrutement sur notre propre système de sélection, tandis qu'elles s'appuient sur des recrutements hors concours pour accroître la part de diversité (sociale et en termes de handicap).

Cette question se situe aussi dans le contexte des confinements, où les CPGE ont été pointées du doigt comme évidemment en faveur des CSP+ : Claude Guittard (Doyen des Sciences économiques de l'Université de Strasbourg) distinguait « la voie élitiste où l'on garde le présentiel avec les concours des grandes écoles et médecine, et la voie grand public de

l'enseignement de masse où les examens se font à distance » (dépêche AEF n°650764 du 3 mai).

Donc, nous proposons de réfléchir aux stratégies pour 1) accroître l'ouverture à la diversité de nos classes et se préparer à faire face à des mises en demeure d'actions concrètes et mesurables ; 2) préparer un argumentaire solide opposable à ces mises en demeure. Nous proposons que le bureau se saisisse du dossier du handicap vis-à-vis du concours : il s'agit pour l'APPLS d'accompagner les Écoles dans leurs démarches d'amélioration des conditions d'accès aux concours. Il semble que les responsables de concours se heurtent à une forme d'inertie administrative, et que nous, associations au contact de nos étudiants, puissions réclamer plus d'urgence.

2) Ce que révèle le débat de l'égalité de préparation face aux concours.

Cette année les périodes de confinement ont fait ressurgir la question de l'égalité de préparation entre les candidats de manière plus criante. Nous ne sommes pas sûrs, à partir des statistiques remontées au mois de décembre, que l'inégalité de préparation à cause de l'épidémie se soit rajoutée aux autres formes d'inégalités. Mais la question demeure. On peut retenir de la crise épidémique un besoin d'information documentée sur notre réseau. Pour en revenir au tout début de l'AG : la grande facilité de communication devrait permettre à l'APPLS d'améliorer son expertise sur nos propres classes. Les autorités de tutelles ont un certain nombre de données statistiques qu'elles nous opposent au besoin. Mais elles sont parfois partielles ou biaisées, et surtout elles sont peu qualitatives sur la plus-value de nos classes. Dans les temps qui viennent, nous serons de plus en plus sommés de justifier notre existence, face aux médias, aux Universités, aux Écoles, aux ministères, aux parents, aux candidats et à nos propres étudiants. Le statut de *doctus cum libro* ne suffit plus à garantir notre projet. Il nous faut donc une base de données contradictoire, c'est aussi la conséquence de la numérisation de la société. On s'étonne parfois de la réaction de quelques collègues, refusant de participer à une collecte d'informations, pensant qu'on les espionne ou que l'association travaille au profit de ministère. C'est un non-sens, le Bureau et le Comité ont au contraire une vive conscience de l'architecture des CPGE et travaillent à la maintenir, la protéger, et la renforcer.

Vote : Le rapport d'orientation est voté à l'unanimité.

IV- Élection du nouveau Comité.

La liste des candidats au Comité a été envoyée à l'avance. Le Bureau remercie chaleureusement les collègues rejoignant ou poursuivant le travail du Comité.

Vote : Le nouveau comité est élu par l'ensemble des présents.

Le Comité se réunit en visioconférence après la clôture de l'AG et renouvelle sa confiance au Président et au Bureau actuels à l'unanimité. Le Bureau est composé de six membres, comme suit :

- Joëlle ALAZARD, histoire en A/L à Faidherbe (59), Secrétaire générale ;
- Damien FRAMERY, géographie en LSH à Victor Duruy (75), Président ;
- Frédéric NAU, lettres classiques en A/L à Louis-Le-Grand (75), Vice-Président ;
- Sophie PAILLOUX, lettres modernes en LSH à Lakanal (92), Vice-Présidente ;

- Nicolas THIBAULT, SES en B/L à Janson-de-Sailly (75), Vice-Président et Webmestre ;
- François VOUZELLAUD, mathématiques en B/L à Blanche de Castille (44), Trésorier.